

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 800 Burrard Street, Room 219 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver, BC V6Z 0B9

Revision to a Request for a Standing Offer Révision à une demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -Pacific Region 219 - 800 Burrard Street 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver, BC V6Z 0B9

Title - Sujet					
Numériseur de documents		1			
Solicitation No N° de l'invitation Date EN929-150346/A 2016-02-11					
Client Reference No N° de référence du client Amendment No N° modif. 009					
File No N° de dossier VAN-5-38258 (576)	CCC No./N° CCC -	- FMS No.	./N° VN	ΛE	
GETS Reference No N° de ré PW-\$VAN-576-7648	férence de SEAG				
Date of Original Request for S Date de la demande de l'offre	_	inale		20	15-10-23
Solicitation Closes at - à 02:00 PM on - le 2016-02-23			d fin	l	Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST
Address Enquiries to: - Adress Sobhee, Sachin	ser toutes questior	ns à:		uyer an57	Id - Id de l'acheteur 6
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No.	N° d	le FA	X
(604) 775-7022 ()		() -			
Delivery Required - Livraison	exigée				
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Matane QC and Winnipeg, Mi	es et construction				
Security - Sécurité					
This revision does not change					
Catta rávicion na changa nac le	as basains an matil	àra da các	mritá c	da 1a	prácanta offra

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non	
Accusé de réception requis			
The Offeror hereby acknowledges this revision	on to its Offer.		
Le proposant constate, par la présente, cette	révision à son of	fre.	
••			
Signature	Dat	е	
Name and title of person authorized to sign on bel Nom et titre de la personne autorisée à signer au l (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	nalf of offeror. (typ	e or print)	



Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN576 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Revision 009 est porté à répondre aux questions des soumissionnaires, de prolonger la date de clôture, et publier une version consolidée de la demande de propositions qui inclut toutes les modifications apportées par les questions et réponses.

Pas d'autres questions seront acceptées au sujet de cette demande de propositions.

La date de clôture est le 23 Février 2016.

Questions and Responses

Q1:

E.1 Pages 40 to 64

Étant donné les changements substantiels et significatifs des conditions générales obligatoires, le général Points exigences cotées et les critères d'évaluation techniques obligatoires pour chaque catégorie, le Canada sera l'émission listes révisées à remplir par tous les soumissionnaires?

R1:

Oui, le Canada émettra listes révisées contenant tous les changements qui reflètent les soumissionnaires questions et réponses. Voir le document révisé ci-dessous.

Q2:

Voici la question originale :

Q12) Il y a une spécification qui dit: numérisation à plat intégrée du format A3. Ce terme intégré peut vouloir dire beaucoup de choses à différentes personnes. Notre numériseur à plat avec un dispositif intégré pourrait être coté dans cette catégorie. C'est un dispositif relié via USB. Il y a un câble de 5 pieds qui est attaché au numériseur et le numériseur détermine automatiquement si le papier est dans le dispositif d'alimentation automatique ou s'il est à plat pour alimentation manuelle. Ce dispositif peut être placé n'importe où dans la portée du numériseur. J'espérerais que ce serait suffisant pour cette spécification. Svp répondre.

A12) Réponse : Non malheureusement.

Question de suivi :

J'espère que le gouvernement peut donner une réponse plus claire à cette question, autre que «Non malheureusement». Le produit que nous aimerions soumettre est exactement le même que celui de nos compétiteurs, à part que pour la conception. Ils ont décidé d'intégrer un numériseur à plat A3 dans leur numériseur à faible volume de production en tant qu'unité complète. Notre compagnie a décidé de donner un nombre d'options à nos clients (fournir un numériseur à plat A3 ou un numériseur à plat A4, ou un numériseur à plat Book Edge plus petit...). Un client peut décider quelle configuration il aimerait obtenir (ou pourrait décider de ne pas acheter un numériseur à plat). Votre client a requis que ce soit intégré, cependant, il n'y a <u>absolument</u> aucune différence en performance, ou capacités. L'unité est placée directement à côté du dispositif d'alimentation automatique, alors il s'agit simplement d'une différence de conception, pas une différence de performance ou de fonctionnalité. Le numériseur à plat A3 ne demande pas d'espace supplémentaire car il peut être placé directement à côté du numériseur à

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

alimentation automatique. J'espère vraiment que le gouvernement considérera d'ajuster cette spécification. Il n'y a pas d'avantage à avoir une unité à plat intégrée ou attachée.

R2: Les critères relatifs au plateau intégré sont une exigence opérationnelle parce que l'empreinte de la zone de travail préexistante limite la surface qui peut être utilisée pour la production. En raison de ces contraintes opérationnelles, le gouvernement exige un dispositif qui ne nécessite pas de composants externes pour répondre à la spécification.

Q3:

Pouvez-vous clarifier si cet Arrangement en matière d'Approvisionnement a l'intention d'offrir aux soumissionnaires une protection contre les fluctuations monétaires? (c'est-à-dire l'inclusion et l'intention de la clause 3.1.2 Fluctuations du taux de change C3011T (2013-11-06). Nous regardons la possibilité d'atténuer nos risques en ayant le Canada qui assumerait les risques et bénéfices des fluctuations du taux de change? Essentiellement le soumissionnaire payerait le prix total au Canada ajusté à la hausse ou à la baisse basé sur les fluctuations courantes. Étant donné que c'est une offre à commandes de 3 ans avec l'option de 2 années supplémentaires et la fluctuation courante du dollar canadien, nous pourrions fournir un meilleur prix et plus de compétition pour la Couronne.

R3: Non, les demandes concernant l'atténuation du risque pour les fluctuations du taux de change ne seront pas considérées.

Q4: Reference: Amendment 003, A8)

Quand vous faites référence au format d'origine TIFF faites-vous référence à une image de sortie en deux tons (exemple Noir & blanc) dans un format TIFF adéquat et/ou faites-vous référence à une image couleur qui est enveloppée avec une entête TIFF?

R4. Non, nous voulons être capables de générer une image tout de suite en format d'origine TIFF et non pas être enveloppée avec un entête TIFF.

Q5: Reference: Revision 003, A11) and Revision 004 A7)

Quelles sont les polices de caractères requises pour lire la zone ROC? Par exemple, pour les documents financiers les polices de caractères normalement utilisées sont ROC/A, ROC/B et E13B.

R5. Les polices de caractères auxquelles vous faites référence sont acceptables.

Q6: Reference: Revision 006, A3)

Est-ce que TPSGC serait d'accord d'accepter une location par l'intermédiaire de l'un de nos partenaires, ou que la location doit se faire directement à travers notre organisation?

R6: Non, TPSGC louera seulement du détenteur de l'offre à commandes, pas d'une compagnie tierce partie de location. La facturation doit être faite par le détenteur de l'offre à commandes, et non pas d'une compagnie tierce partie.

Q7: Vide modulaire de M1-18 et M2 convoyeur piste

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Bien que TPSGC a annoncé que la catégorie 2 ne doit pas être un chemin de papier à plat, je ne vois rien indiquant l'offre du scanner n'a pas à répondre au vide modulaire convoyeur Track.

S'il vous plaît laissez-moi savoir si cela est modifié ou supprimé ainsi.

A7: Pour la catégorie 1, chemin de papier à plat, le vide modulaire convoyeur Track est un critère obligatoire. Pour la catégorie 2, avec un chemin de papier à plat, le vide modulaire convoyeur Track est un critère obligatoire mais en ce qui concerne le chemin de papier en forme de C ou de J, le critère de vide modulaire convoyeur Track va être enlevé.

Q8: La question concerne la connectivité Ethernet :

Dans le dernier amendement, quelqu'un a demandé si la connectivité USB serait acceptable comparativement à Ethernet. TPSGC a indiqué que non. . Il n'y a aucune raison pour qu'une spécification demande une connectivité Ethernet. La connectivité Ethernet provient d'un PC (lié au numériseur) et non pas directement du numériseur sur le réseau. Le cahier des charges devrait mentionner : « doit inclure un PC et un logiciel de capture » ou « ne nécessite pas un PC, puisque le client final fournira le sien ». L'acquisition de votre propre PC signifie que vous ne payerez pas un prix gonflé pour un PC d'un fabricant de numériseurs.

Nous pouvons fournir le logiciel de capture d'image, qui peut être installé sur un PC, et la connectivité Ethernet serait donc atteinte (à partir du PC). Nous avons besoin de comprendre si cela répond aux exigences de la spécification.

A8: Pour les catégories 3-11, une connection USB ou ethernet seront acceptés. Pour les catégories 1-2, une connection ethernet est obligatoire, car nous voulons que le numériseur interface directement avec notre réseau.

<u>Version consolidée du document de DOC - Cette remplace toutes les versions</u> précédentes de la DOC.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	5
	Introduction	
1.2	SOMMAIRE	5
1.3	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
1.4	COMPTE RENDU	6
	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
	Présentation des offres	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6

2.4	LOIS APPLICABLES	7
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
3.2	OFFRES MULTIPLES	
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE	5 – ATTESTATIONS	9
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS	10
PARTIE	6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
A. OF	FRE À COMMANDES	12
6.1	Offre	12
6.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.4	Durée de l'offre à commandes	
6.5	Responsables	
6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	
6.7	PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	
6.8	INSTRUMENT DE COMMANDE	
6.9	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.11	ATTESTATIONS	
6.12	LOIS APPLICABLES	
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
6.1	BESOIN	
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.3	MODALITÉS DU CONTRAT	
6.4	PAIEMENT	
6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
6.6	Assurances	
6.7	ÉQUIPEMENT	
6.8 6.9	MATÉRIEL ACHETÉ OU LOUÉ — BESOINS SIMPLES EN MATIÈRE DE LOGICIEL	
6.10	EXPIRATION, PRODUITS DE SUBSTITUTION DU MATERIEL	
	E A	
	E B	
ANNEX	E C	50
ANNEX	E D	52
ANNEX	E E	53

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN576 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se Partie 4 déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir; 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent : Partie 6

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions

applicables:

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent:

Annexe A – Besoin

Annexe B - Base de Paiement

Annexe C – Exigences relatives à l'environnement

Annexe D – Exigences en matière de rapport

Annexe E – Évaluation et méthode de sélection

Annexe F – Formulaire d'attestation du constructeur de matériel

1.2 Sommaire

Le Centre de solutions en imagerie documentaire (CSID), qui fait partie de la Direction du contrôle du remboursement des chèques (DCRC) du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada (TPSGC), fournit des solutions d'imagerie à divers ministères et organismes. Le CSID est situé à Matane (Québec) et a un bureau satellite à Winnipeg (Manitoba).

Le présent marché consiste à fournir (acheter et louer) à TPSGC divers types de numériseurs au cours des trois prochaines années. La DCRC aura besoin de divers types de numériseurs en fonction de ses besoins. La DCRC prévoit avoir besoin de onze (11) différentes catégories de numériseurs.

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité qui se trouvent à l'article 01 des Instructions uniformisées 2006 et 2007, les offrants doivent fournir la liste de leurs propriétaires et administrateurs ainsi que d'autres renseignements, au besoin. Consultez la section 4.21 du Guide des approvisionnements pour obtenir plus de détails sur les dispositions relatives à l'intégrité.

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

<u>Le document 2006</u> (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 180 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 14 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN576 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)
Section II : offre financière (2 copies papier)
Section III : attestations (1 copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258 Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux conformément à l'annexe A – Besoin.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement par carte de créd	3.′	l.1 Pa	alement	par o	carte	de	cred
----------------------------------	-----	--------	---------	-------	-------	----	------

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

,	,	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
Les cartes VISA Master Ca		rédit suivantes sont acceptées :
, ,	,	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

3.2 Offres multiples

- (a) Les offres multiples d'un même offrant ne seront pas acceptées. Si l'offrant dépose plusieurs offres, on lui demandera de les retirer sauf une; ou encore de toutes les retirer. Si l'offrant refuse de retirer toutes ses offres sauf une, le Canada peut, à sa discrétion, décider de n'accepter que l'offre dont il estime qu'elle représente la meilleure valeur pour l'État.
- (b) Le matériel doit être offert en catégorie. L'offrant doit offrir un maximum d'un (1) produit matériel par catégorie. Les offrants ne sont pas tenus de proposer un produit dans chaque catégorie.
- (c) Si plus d'un offrant offre une pièce de matériel d'équipement identique dans la même sous-catégorie, seule l'offre la moins disante recevra une offre à commandes dans cette catégorie.

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN576 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Les offres seront évaluées conformément à l'annexe E, « Évaluation et base de sélection »

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir Annexe E, « Évaluation et base de sélection ».

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Voir Annexe E, « Évaluation et base de sélection ».

4.1.2 Évaluation financière

Les offres seront évaluées conformément à l'annexe E, « Évaluation et base de sélection ».

4.1.2.1 Clause du Guide des CCUA M0220T (2013-04-25), Évaluation du prix Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection

Voir Annexe E. « Évaluation et base de sélection ».

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le <u>Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre, mais peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaires.

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement</u> social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Attestation du fabricant d'équipement d'origine (FEO)

a. Tout offrant qui n'est pas le fabricant d'équipement d'origine (FEO) de chaque pièce d'équipement proposée dans le cadre de son offre doit remettre une attestation FEO (Annexe F) concernant son droit de fournir et d'entretenir l'équipement FEO, attestation qui doit être signée par le FEO (et non par l'offrant). Aucune offre à commandes ne sera accordée à un offrant qui n'est pas le FEO du matériel qu'il propose de fournir au Canada, sauf si une attestation du FEO a été fournie au Canada. Les offrants sont tenus d'utiliser l'attestation du fabricant d'équipement d'origine incluse dans la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FEO, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des offrants/FEO qui utilisent un formulaire de rechange, le Canada peut déterminer, à sa discrétion, si les

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

renseignements requis ont été fournis. La modification des énoncés du formulaire pourrait entraîner le rejet de l'offre.

- b. Si l'équipement proposé par l'offrant provient de plusieurs FEO, une attestation distincte pour chaque FEO sera requise.
- c. Aux fins de la présente demande de soumissions, l'expression « constructeur de matériel » désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel et sur tous les documents connexes.

5.2.3.2 Certifications électriques

Tous les documents numérisés offerts doivent être attestés et approuvés pour utilisation conformément au Code canadien de l'électricité, partie 1, par une organisation agrée par le Conseil des normes du Canada (CNC) et porter le symbole d'attestation applicable à l'organisme agréé.

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2015-07-03) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1	Période de l'offre à commandes
Des co	mmandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du
	au
[Périod	le de trois ans à insérer au moment de l'adjudication de l'offre à commandes.]

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire de 2 ans, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 2 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Sachin Sobhee, Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Région du Pacifique 800 Burrard Street, Vancouver, BC

Téléphone: 604-775-7022

Courriel: sachin.sobhee@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

[À insérer au moment de l'adjudication de l'offre à commandes.]

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3	Représentant de l'offrant
Nom:	
Titre:	
Organi	sation :
Adress	se:

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^\circ \text{ CCC - FMS No./N}^\circ \text{ VME}$

¯
<u>-</u>

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Direction du contrôle du remboursement des chèques (DCRC) du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

6.7 Procédures pour les commandes

Un utilisateur désigné peut passer directement une commande à tout offrant dans la catégorie applicable, jusqu'à un maximum de 400 000 \$.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 400 000 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2015-09-03), General Conditions Standing Offers Goods or Services
- d) les conditions générales supplémentaires 4001 (2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel
- e) pour l'achat d'équipement, les conditions générales <u>2030 (</u>2015-09-03<u>)</u>, Conditions générales besoins plus complexes de biens
- f) pour la location d'équipement, les conditions générales 2035 (2015-07-03), Conditions générales besoins plus complexes de services
- g) Annexe A, Besoin;
- h) Annexe B, Base de Paiement;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre).

6.11 Attestations

6.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif. 009 File No. - N $^{\circ}$ du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6.11.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Mise de côté Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'offrant reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée de l'offre à commandes. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'offrant sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

The Contractor must provide the items detailed in the call-up against the Standing Offer.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

Pour l'achat d'équipement, 2030 (2015-07-03), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 19 Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2030 (2015-07-03), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

Pour la location d'équipement, 2035 (2015-07-03), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 19 Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2030 (2015-07-03), Conditions générales - besoins plus complexes de services, ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.2.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel; s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Modalités du contrat

6.3.1 Date de livraison

Pour categorie 1, 2, et 5, la livraison doit se faire dans un délai de 90 jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

Pour categorie 3-4 et 6-11 la livraison doit se faire dans un délai de 20 jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

Pour la fourniture du matériel conformément au contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur le prix ferme établi à l'annexe B, FAB destination, droits de douane compris, taxes applicables en sus.

6.4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16) Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.4.4 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : et	
--	--

6.5 Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des Conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur celle-ci n'aient été exécutés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12) Assurances

6.7 Équipement

Équipement acheté

S'agissant de l'équipement acheté, et concernant les dispositions des Conditions générales supplémentaires 4001 :

La partie III du document 4001 s'applique au contrat (Conditions supplémentaires : Achat)	Oui
La partie IV du document 4001 s'applique au contrat (Conditions supplémentaires : Location)	Non
La partie V du document 4001 s'applique au contrat (Conditions supplémentaires : Maintenance)	Oui
Point de livraison	Matane (Québec) Winnipeg (Manitoba)
L'entrepreneur doit fournir les documents techniques	En dépit du paragraphe 7(4), seulement un exemplaire de la documentation sur l'équipement est requis.
L'entrepreneur doit mettre à jour la documentation relative au matériel pendant	Non

toute la durée du contrat	
La documentation relative au matériel doit comprendre la documentation sur la maintenance	Non
Langue utilisée dans les documents techniques	La documentation sur le matériel doit être livrée en anglais et en français.
Exigences particulières relatives à la livraison	Non
Exigences particulières relatives au lieu de livraison ou à l'installation	Non
L'entrepreneur doit installer le matériel au moment de la livraison	Oui, l'entrepreneur doit suivre les instructions du CCN et aider le CCN dans l'installation du matériel.
L'entrepreneur doit intégrer et configurer le matériel au moment de la livraison	Oui, cela est inclus dans le prix unitaire du matériel pour les catégories 1 et 2.
Le matériel fait partie d'un système	Oui
Un essai du niveau de disponibilité sera réalisé avant l'acceptation	Oui, pour les catégories 1 et 2.
Durée du test de niveau de disponibilité avant l'acceptation	15 jours
Qui effectuera le test de disponibilité	Le Canada et l'entrepreneur
Niveau de disponibilité minimal du matériel	90 %
Période de garantie du matériel	Pour les catégories 1 et 2, en dépit de 4001, la période de garantie du matériel visée à la partie V est de trois ans.
	Pour les catégories 3 à 11, la période de garantie du matériel est d'un an.
Option de prolongation de la période de maintenance du matériel	Pour les catégories 1 et 2, l'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la période d'entretien du matérie de sept (7) périodes d'un an.
	Pour les catégories 3 à 11, l'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la période d'entretien du matérie de deux (2) périodes supplémentaires d'un an chacune.
	Les options ne pourront être autorisées que par l'autorité contractante au moyen d'un avis écrit et seront confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
Catégorie de service de maintenance	Service de maintenance sur place

 $\begin{tabular}{ll} Solicitation No. - N^\circ de l'invitation \\ EN929-150346/A \\ Client Ref. No. - N^\circ de réf. du client \\ EN929-150346 \end{tabular}$

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Principale période de maintenance (PPM)	Catégories 1-2
	Lundi – Vendredi 7 h à 17 h: Service de maintenance sur place, 15 minutes de délai de réponse, technicien sur place dans les quarante-huit heures.
	Lundi – Vendredi 17 h à 22 h: Service de maintenance sur place, 15 minutes de délai de réponse, technicien sur place dans les quarante-huit heures.
	Catégories 3-11
	Lundi – Vendredi 7 h à 17 h: Service de maintenance sur place, 15 minutes de délai de réponse, technicien sur place dans les quarante-huit heures.
Numéro de téléphone sans frais pour le service de maintenance	[]
Site Web des services de maintenance	[]

Matériel loué

S'agissant du matériel loué, et concernant les dispositions des Conditions générales supplémentaires 4001 :

La partie III du document 4001 s'applique au contrat (Conditions supplémentaires : Achat)	Oui
La partie IV du document 4001 s'applique au contrat (Conditions supplémentaires : Location)	Non
La partie V du document 4001 s'applique au contrat (Conditions supplémentaires : Maintenance)	Oui
Point de livraison	Matane (Québec) Winnipeg (Manitoba)
L'entrepreneur doit fournir les documents techniques	En dépit du paragraphe 7(4), seulement un exemplaire de la documentation sur l'équipement est requis.
L'entrepreneur doit mettre à jour la documentation relative au matériel pendant toute la durée du contrat	Non

La documentation relative au matériel doit comprendre la documentation sur la maintenance	Non
Langue utilisée dans les documents techniques	La documentation sur le matériel doit être livrée en anglais et en français.
Exigences particulières relatives à la livraison	Non
Exigences particulières relatives au lieu de livraison ou à l'installation	Non
L'entrepreneur doit installer le matériel au moment de la livraison	Oui, l'entrepreneur doit suivre les instructions du CCN et aider le CCN dans l'installation du matériel.
L'entrepreneur doit intégrer et configurer le matériel au moment de la livraison	Oui, cela est inclus dans le prix unitaire du matériel pour les catégories 1 et 2.
Le matériel fait partie d'un système	Oui
Un essai du niveau de disponibilité sera réalisé avant l'acceptation	Oui, pour les catégories 1 et 2.
Durée du test de niveau de disponibilité avant l'acceptation	15 jours
Qui effectuera le test de disponibilité	Le Canada et l'entrepreneur
Niveau de disponibilité minimal du matériel	90 %
Période de location	12, 24, 36, 48, ou 60 mois, tel qi'indiqué dans la commande subséquente.
Période de garantie du matériel	Pour les catégories 1 et 2, en dépit de 4001, la période de garantie du matériel visée à la partie V est de trois ans.
	Pour les catégories 3 à 11, la période de garantie du matériel est d'un an.
Option de prolongation de la période de maintenance du matériel	Pour les catégories 1 et 2, l'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la période d'entretien du matériel de sept (7) périodes d'un an.
	Pour les catégories 3 à 11, l'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la période d'entretien du matériel de deux (2) périodes supplémentaires d'un an chacune.
	Les options ne pourront être autorisées que par l'autorité contractante au moyen d'un avis écrit et seront confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258 Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Catégorie de service de maintenance	Service de maintenance sur place
Principale période de maintenance (PPM)	Catégories 1-2
	Lundi – Vendredi 7 h à 17 h: Service de maintenance sur place, 15 minutes de délai de réponse, technicien sur place dans les quarante-huit heures.
	Lundi – Vendredi 17 h à 22 h: Service de maintenance sur place, 15 minutes de délai de réponse, technicien sur place dans les quarante-huit heures.
	Catégories 3-11
	Lundi – Vendredi 7 h à 17 h: Service de maintenance sur place, 15 minutes de délai de réponse, technicien sur place dans les quarante-huit heures.
Numéro de téléphone sans frais pour le service de maintenance	[]
Site Web des services de maintenance	[]

6.8 Matériel acheté ou loué – Besoins simples en matière de logiciel

Le matériel doit être livré avec le logiciel précisé dans le contrat ou nécessaire pour que le matériel fonctionne conformément aux caractéristiques techniques (le « logiciel sous licence »). Quant au logiciel sous licence :

- a. Il doit s'agir de la version à jour et, sauf mention contraire, ne pas nécessiter d'autres recherches ou développements pour répondre aux spécifications.
- b. Il doit être pris en charge par le matériel et entièrement compatible avec celui-ci dans la limite de la capacité d'expansion de ce dernier. L'entrepreneur doit complètement intégrer le logiciel sous licence dans le matériel et établir des interfaces avant l'acceptation.
- c. L'entrepreneur cède à l'État une licence simple, perpétuelle, non exclusive permettant au client d'utiliser le logiciel sous licence conformément au contrat. Cette licence permet au client d'installer, de copier, de déployer d'utiliser le logiciel sous licence.

6.9 Livraison – Produits de substitution du matériel

- a) Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir un article de matériel particulier commandé dans le cadre du contrat et souhaite offrir un substitut pour cette commande, il doit présenter une demande à l'autorité contractante et un certificat indiquant que le produit de remplacement proposé répond aux spécifications du produit existant substitué ou les dépasse. Le prix de remplacement du produit ne doit pas dépasser :
 - i) le prix ferme (ou prix plafond, s'il y a lieu) du produit offert au départ dans la soumission de l'entrepreneur qui a donné lieu à l'attribution du contrat;
 - ii) le prix inscrit sur la liste actuelle des prix publiés du produit de remplacement, moins tout rabais applicable au gouvernement;

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN576 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- iii) le prix auquel le produit de substitution est généralement disponible à l'achat, le prix le plus bas prévalant.
- b) Le produit de remplacement ne peut être expédié avant que l'autorité contractante ne l'ait officiellement autorisé, une fois que le responsable technique a déterminé que le produit en question est acceptable. L'acceptation ou le rejet d'un produit de substitution proposé est entièrement à la discrétion du Canada.
- c) La capacité de proposer un produit de remplacement pour une livraison particulière ne soustrait pas l'entrepreneur à son obligation de faire la livraison à l'intérieur de la période précisée dans le contrat, sans égard à l'approbation du produit de remplacement proposé ou au moment de son approbation.

6.10 Expiration, prolongation, résiliation et option d'achat du matériel loué

- (a) Avis d'expiration : l'entrepreneur doit aviser l'utilisateur désigné au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'expiration de tout contrat de location. Ce rappel permettra une réévaluation en temps opportun des besoins de l'utilisateur final en matière de copie et d'impression.
- (b) Prolongation de la période d'engagement: lorsque la période d'engagement initiale était de un, deux, trois ou quatre ans, le Canada peut la prolonger, à sa discrétion, au moyen d'un avenant, à n'importe quel moment pendant la durée de l'offre à commandes. Le TMF total et le tarif au CPP associés à la période d'engagement révisée seront en vigueur le mois suivant l'avis de prolongation et s'appliqueront même rétroactivement aux mois pendant lesquels l'équipement était déjà installé, avec tout paiement en trop à ce jour porté en déduction des coûts ultérieurs. Toutefois, en aucun cas le montant recalculé à la date du changement ne sera supérieur au montant déjà payé. La date d'installation de la nouvelle période d'engagement sera la même que la date d'installation de la période d'engagement initiale.
- (c) Prolongation de la location: Si la période de location originale est de cinq ans, le Canada peut, à titre d'option, par modification du contrat, prolonger la période de location d'une période d'allant d'un à deux ans conformément à la formule de prolongation de la location ci-dessous :

TMF pour la prolongation d'une location :

Le TMF pour la prolongation d'une location d'une durée d'un jour (1) jour à un (1) an ne doit pas être supérieur à 60 % du TMF initial que payait l'utilisateur désigné pendant la période d'engagement de cinq (5) ans.

Lorsque la prolongation d'une location est de plus d'un (1) an, le TMF pour la période de prolongation qui suit la première année ne doit pas être supérieur à 60 % du TMF que payait l'utilisateur désigné pendant la première année de prolongation.

- (d) Résiliation de la location: le Canada peut, à sa discrétion, au moyen d'un préavis de deux (2) semaines, mettre fin à l'utilisation d'un matériel installé. Une telle résiliation prend effet à la fin du mois suivant la période de préavis, sous réserve des conditions suivantes:
- (e) Frais de résiliation d'une location pendant une période d'engagement : lorsque la résiliation se produit avant la fin de la période d'engagement applicable, le Canada paiera des frais de résiliation fixes. L'entrepreneur peut choisir, sans y être obligé, de renoncer à ces frais ou de les réduire dans le

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

cas d'une commande subséquente de nouveau matériel. Les frais ne s'ajouteront en aucun cas à la nouvelle commande subséquente.

Ces frais de résiliation correspondront à la somme rajustée applicable moins le montant payé à ce jour. Cette somme rajustée sera calculée comme suit :

- 1. Si la période location d'origine était d'un an et que la période réelle d'installation était de moins de 12 mois, le montant rajusté sera basé sur les taux liés à une période de location d'un an multipliée par 12 mois.
- 2. Lorsque la période d'engagement originale était de deux, trois, quatre ou cinq ans et que la période d'installation réelle a duré moins de 24 mois, la somme rajustée doit être basée sur le tarif associé à une période d'engagement de DEUX (2) ans, multiplié par 24; mais les frais de résiliation ne doivent en aucun cas dépasser le solde du TMF qui aurait été dû si le contrat de location n'avait pas été résilié.
- 3. Lorsque la période d'engagement originale était de trois, quatre ou cinq ans et que la période d'installation réelle a duré moins de 36mois, la somme rajustée doit être basée sur le tarif associé à une période d'engagement de DEUX (2) ans multiplié par le nombre réel de mois pendant lesquels l'équipement est demeuré sur place, mais les frais de résiliation ne doivent en aucun cas dépasser le solde qui aurait été dû pour 36mois, sur la base du TMF pour une période d'engagement de TROIS (3) ans si le contrat de location n'avait pas été résilié.
- 4. Lorsque la période d'engagement originale était de quatre ou cinq ans et que la période d'installation réelle a duré moins de 48 mois, la somme rajustée doit être basée sur le tarif associé à une période d'engagement de TROIS (3) ans multiplié par le nombre réel de mois pendant lesquels l'équipement est demeuré sur place; cependant, les frais de résiliation ne doivent en aucun cas dépasser le solde qui aurait été dû pour 48 mois, sur la base du TMF pour une période d'engagement de QUATRE (4) ans si le contrat de location n'avait pas été résilié.
- 5. Lorsque la période d'engagement originale était de cinq ans et que la période d'installation réelle a duré moins de 60 mois, la somme rajustée doit être basée sur les tarifs associés à une période d'engagement de QUATRE (4) ans multiplié par le nombre réel de mois pendant lesquels l'équipement est demeuré sur place, mais les frais de résiliation ne doivent en aucun cas dépasser le solde qui aurait été dû pour 60 mois, sur la base du TMF pour une période d'engagement de CINQ (5) ans si le contrat de location n'avait pas été résilié.

Résiliation de la location de matériel pendant une période de prolongation : si l'utilisateur désigné veut mettre fin au contrat avant la fin d'une prolongation de la location pour un matériel installé, il peut le faire au moyen d'un préavis écrit d'un (1) mois et aucune pénalité de résiliation ne pourra être imposée. Si l'utilisateur désigné veut mettre fin au contrat avant la fin d'une prolongation de la location pour un matériel installé et qu'il peut démontrer, preuves à l'appui, que l'appareil est fréquemment en panne ou que ses fonctionnalités sont réduites, il peut le faire au moyen d'un préavis d'au moins trente (30) jours. Aucune pénalité de résiliation ne pourra être imposée.

(f) Option d'achat à la fin de la location : les offrants peuvent offrir une option de rachat lorsque la période de location du matériel installé prend fin, pour chacune des périodes d'engagement de location. Les prix seront les prix plafond affichés sur le site Web du GGPFI et pourront être négociés à la baisse si l'offrant et Utilisateur désigné en conviennent.

 $\begin{tabular}{ll} Solicitation No. - N^\circ de l'invitation \\ EN929-150346/A \\ Client Ref. No. - N^\circ de réf. du client \\ EN929-150346 \end{tabular}$

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Les prix indiqués pour ces options d'achat ne font pas partie du coût évalué dans l'évaluation, quoique le Canada se réserve le droit de faire une vérification du prix de tout équipement ou service facultatif et de rejeter tout équipement facultatif .qui ne répond pas aux critères de bon rapport qualité-prix pour le Canada.

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE A BESOIN

A.1 Contexte

Le Centre de solutions en imagerie documentaire (CSID), qui fait partie de la Direction du contrôle du remboursement des chèques (DCRC) du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada (TPSGC), fournit des solutions d'imagerie à divers ministères et organismes. Le CSID est situé à Matane (Québec) et a un bureau satellite à Winnipeg (Manitoba). En 2001, TPSGC a intégré la solution d'imagerie à ses propres processus associés au receveur général du Canada. Le Ministère a commencé à offrir des services d'imagerie aux autres ministères et organismes fédéraux en 2003.

Le CSID comporte un service d'imagerie documentaire organisationnelle de premier rang ayant recours à des fonctionnaires expérimentés et à du matériel et des logiciels d'imagerie à la fine pointe de la technologie. TPSGC se spécialise dans la prestation d'un service d'imagerie complet qui comprend différents volets tels que la conversion de base de documents papier au format électronique, la numérisation recto verso en un seul balayage, le stockage de fichiers en format JPG et TIFF en même temps, la reconnaissance optique de caractères (ROC), l'indexation et la classification, des pistes de vérification aux fins de preuve, la création d'une base de données de renseignements sur des dossiers et l'intégration aux systèmes de TI des clients selon leurs besoins. Une fois que du courrier a été numérisé, les clients peuvent y accéder, l'imprimer et y ajouter des notes directement depuis l'ordinateur de l'utilisateur, dans le site intranet sécurisé du gouvernement ou directement dans la demande des clients.

L'imagerie documentaire est une solution automatisée conçue pour les ministères et les organismes menant des activités sur support papier et souhaitant accroître la rapidité du service au public et réduire les coûts d'exploitation. Le CSID offre des services personnalisés afin de répondre au large éventail de besoins de nos clients, de l'imagerie complète et complexe sur une base continue à la simple numérisation ponctuelle d'une collection.

Le CSID s'attend à traiter 33,5 millions de pages au cours de l'exercice 2014-2015 et à augmenter ce volume de 20 % au cours des trois prochaines années. Durant l'exercice 2014-2015, ce volume sera réparti entre les deux centres d'imagerie, soit 32 millions de pages pour Matane et 1,5 million de pages pour Winnipeg.

A.2 Résumé du besoin

La DCRC a besoin de louer ou d'acheter onze catégories différentes de numériseurs. Toutes les catégories de produits doivent respecter les exigences générales stipulées dans la section A.3 et les exigences particulières figurant dans la section A.4 de la présente annexe.

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN576 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

A.3 Exigences générales

- A.3.1 Les produits doivent être des numériseurs neufs bâtis à partir de pièces neuves et être toujours en état de marche.
- A.3.2 Dans le cas des catégories 1 et 2, les numériseurs doivent être garantis pendant trois ans, et un soutien optionnel pouvant aller jusqu'à sept années supplémentaires après la date d'achat doit être disponible. Dans le cas des catégories 3 à 11, les numériseurs doivent être garantis pendant un an, et un soutien optionnel pouvant aller jusqu'à deux années supplémentaires après la date d'achat doit être disponible.
- A.3.3 L'offrant doit offrir la formation et l'installation sur place ainsi qu'un logiciel d'aide personnalisé.
- A.3.4 Les numériseurs doivent répondre aux exigences de réseau suivantes :
 - a) compatible avec Windows 7 (32 et 64 bits);
 - b) Pour les catégories 3-11, une connection USB ou ethernet seront acceptés. Pour les catégories 1-2, une connection ethernet est obligatoire.
 - c) compatible avec Windows Server 2008 et 2012 (32 et 64 bits).
- A.3.5 L'offrant doit fournir la formation suivante sur place à Matane (Québec) et à Winnipeg (Manitoba) selon le calendrier prévu avec TPSGC :
 - une formation sur les activités de TI en français et en anglais, y compris notamment sur les sujets suivants : entretien préventif, surveillance, dépannage et amélioration du rendement;
 - une formation sur l'entretien de base en français ou en anglais (selon les exigences du client), y compris notamment sur les sujets suivants : technicien des divers types d'entretien, remplacement de pièces usées et service personnalisé par téléphone;
 Soutien à la clientèle en français par courriel est acceptable.
 - une formation sur l'exploitation en français et en anglais, y compris notamment sur les sujets suivants : formation de l'utilisateur sur les diverses fonctions de la solution logicielle.
- A.3.6 L'offrant doit fournir, sur demande, les services de mise en œuvre et d'installation suivants : au moins une ressource technique sur place à Matane et à Winnipeg à l'établissement de la DCRC afin d'installer le produit.
- A.3.7 L'offrant doit permettre aux utilisateurs autorisés de TPSGC d'accéder au système de déclaration et de suivi des incidents de l'offrant qui indiquera le statut des incidents enregistrés de TPSGC.
- A.3.8 Les documents suivants doivent être fournis avec les numériseurs en format papier et électronique :
 - a) un ensemble complet de documents, y compris toutes les publications portant sur les caractéristiques techniques, les documents associés aux logiciels requis, les exigences

d'installation, la configuration, le manuel de pièces et les consignes d'administration et d'exploitation;

- b) des documents opérationnels non techniques bilingues (français et anglais) relatifs aux activités quotidiennes pour l'utilisateur final.
- A.3.9 Les composantes des numériseurs doivent notamment être compatibles avec les systèmes d'exploitation suivants : Microsoft Windows 7, édition Entreprise version 32 bits et versions subséquentes.
- A.3.10 Les composantes des numériseurs doivent notamment être compatibles avec les systèmes d'exploitation suivants : Microsoft Windows Server 2008, édition R2 version 64 bits et versions subséquentes.
- A.3.11 L'offrant doit fournir les pilotes TWAIN et ISIS.
- A.3.12 L'offrant doit fournir un logiciel de base pour gérer le numériseur.
- A. 4 Tableau supprimé Voir l'annexe E pour les spécifications complètes

A.5 Quantités estimées requises

	Type de numériseur	Description	Quantités estimées
1	Numériseur de documents à volume de production très élevé en format d'origine TIFF	Numériseur de documents à haute vitesse/volume élevé (format d'origine TIFF) Appareil à livre ouvert	4
2	Numériseur de documents à volume de production très élevé	Numériseur de documents à haute vitesse/volume élevé Appareil à livre ouvert	5
3	Numériseur à plat de documents à volume de production moyen	Numériseur à plat recto-verso et grand format (11 x 17)	20
4	Numériseur de documents à volume de production moyen avec dispositif d'alimentation	Avec la fonction de traitement du papier en continu	2
5	Numériseur de production avec ouverture et extraction intégrées du courrier	Conception d'une plateforme de numérisation en une étape Automatisation de la salle du courrier et imagerie documentaire à haute vitesse Capacité d'alimentation de piles comprenant jusqu'à 700 feuilles de papier (ou mieux)	7
6	Numériseur de livres		2
7	Numériseur recto-verso	Grand format (36 pouces)	7

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME}$

	grand format (36 pouces)		
8	Numériseur grand format (de 46 à 54 pouces)	Grand format (de 46 à 54 pouces)	2
9	Numériseur de microfiches et de microfilms (double fonction)	Double capacité de numérisation des deux types de documents (formats de fiche standard et formats sur mesure jusqu'à 5 x 8 pouces ainsi que microfilms de 16 mm)	2
10	Numériseur de microfiches	Le numériseur doit prendre en charge tous les formats de fiche standard et les formats sur mesure jusqu'à 5 x 8 pouces.	1
11	Numériseur de Les numériseurs doivent nermettre de		1

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN576 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Le prix d'achat et les tarifs de location des numériseurs pour chaque catégorie doivent comprendre la totalité des pièces et accessoires requis pour répondre aux spécifications énoncées à l'annexe A, « Exigences ». Les offrants doivent proposer un prix/tarif (selon le cas) pour chaque article énoncé dans les tableaux ci-dessous.

Tous les prix sont Destination DDP (Incoterms 2000), y compris tous les frais applicables, sauf les taxes.

Tous les prix unitaires doivent comprendre les éventuels frais provinciaux d'élimination des produits électroniques.

Numériseur de documents à volume de production très élevée en format d'origine TIFF Marque/modèle (inscrire la marque et le modèle du produit proposé) \$ Prix d'achat \$ Tarif de location mensuel - 12 mois \$ Tarif de location mensuel - 24 mois \$ Tarif de location mensuel - 36 mois \$ Tarif de location mensuel - 48 mois \$ Tarif de location mensuel – 60 mois Service d'entretien sur place, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h, avec délai de réponse de 15 minutes, et technicien sur place dans un délai de quarante-huit heures (pour les achats d'équipement seulement). \$ Année d'option 1 \$ Année d'option 2 \$ Année d'option 3 \$ Année d'option 4 \$ Année d'option 5 \$ Année d'option 6 \$ Année d'option 7 Service d'entretien sur place, du lundi au vendredi, de 17 h à 22 h, avec délai de réponse de 15 minutes, et technicien sur

place dans un délai de quarante-huit heures (pour les achats d'équipement seulement).

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Année d'option 1	\$
Année d'option 2	\$
Année d'option 3	\$
Année d'option 4	\$
Année d'option 5	\$
Année d'option 6	\$
Année d'option 7	\$
Tarif mensuel du service d'entretien préventif et des recommandations	\$

B.1.1 Produits d'imagerie non durables

Les offrants doivent dresser la liste de tous les produits non durables et des prix pour le numériseur. Ajouter s'il le faut des lignes au tableau.

Les produits d'imagerie non durables sont définis comme des articles qui sont épuisés, grillés ou usés au cours du processus de numérisation et remplacés régulièrement. Cela comprend des articles tels que les lampes, les rouleaux, les coussins et les pneumatiques, mais ne comprend pas les pièces de remplacement couvertes par la garantie ou l'accord de service d'entretien.

Article d'exécutio n	Descriptio n	Marqu e et numér o de pièce FEO	Année 1 de l'offre à commande s	Année 2 de l'offre à commande s	Année 3 de l'offre à commande s	Année d'option 1 de l'offre à commande s	Année d'option 2 de l'offre à commande s
1.			\$	\$	\$	\$	\$
2.			\$	\$	\$	\$	\$

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

3.		\$ \$	\$ \$	\$
4.		\$ \$	\$ \$	\$
5.		\$ \$	\$ \$	\$

Les produits non durables seront disponibles par commandes directement auprès de :

Nom de l'entreprise	
Adresse de	
l'entreprise	
Nom de la	
personne-ressource	
Numéro de téléphone	
Courriel	

B.2 Numériseur de documents à volume de production très élevé

Marque/modèle (inscrire la marque et le modèle du produit proposé)	
Prix d'achat	\$
Tarif de location mensuel – 12 mois	\$
Tarif de location mensuel – 24 mois	\$
Tarif de location mensuel – 36 mois	\$
Tarif de location mensuel – 48 mois	\$
Tarif de location mensuel – 60 mois	\$

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Service d'entretien sur place, du lundi au vendredi, de 7 h place dans un délai de quarante-huit heures (pour les acha	n à 17 h, avec délai de réponse de 15 minutes, et technicien sur ats d'équipement seulement).
Année d'option 1	\$
Année d'option 2	\$
Année d'option 3	\$
Année d'option 4	\$
Année d'option 5	\$
Année d'option 6	\$
Année d'option 7	\$
place dans un délai de quarante-huit heures (pour les acha Année d'option 1	h à 22 h, avec délai de réponse de 15 minutes, et technicien su ats d'équipement seulement).
Année d'option 2	\$
Année d'option 3	\$
Année d'option 4	\$
Année d'option 5	\$
Année d'option 6	\$
Année d'option 7	\$
Tarif mensuel du service d'entretien préventif et des recommandations	\$

B.2.1 Produits d'imagerie non durables

Les offrants doivent dresser la liste de tous les produits non durables et des prix pour le numériseur. Ajouter s'il le faut des lignes au tableau.

Les produits d'imagerie non durables sont définis comme des articles qui sont épuisés, grillés ou usés au cours du processus de numérisation et remplacés régulièrement. Cela comprend des articles tels que les lampes, les rouleaux, les coussins et les pneumatiques, mais ne comprend pas les pièces de remplacement couvertes par la garantie ou l'accord de service d'entretien.

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

Article d'exécutio n	Descriptio n	Marqu e et numér o de pièce FEO	Année 1 de l'offre à commande s	Année 2 de l'offre à commande s	Année 3 de l'offre à commande s	Année d'option 1 de l'offre à commande s	Année d'option 2 de l'offre à commande s
1.			\$	\$	\$	\$	\$
2.			\$	\$	\$	\$	\$
3.			\$	\$	\$	\$	\$
4.			\$	\$	\$	\$	\$
5.			\$	\$	\$	\$	\$

Les produits non durables seront disponibles par commandes directement auprès de :

Nom de l'entreprise	
Adresse de l'entreprise	
Nom de la personne-ressource	
Numéro de téléphone	
Courriel	

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

B.3 Numériseur à plat de documents à volume de production moven

Marque/modèle (inscrire la marque et le modèle du produit proposé)	
Prix d'achat	\$
This didentity	
Tarif de location mensuel – 12 mois	\$
Tarif de location mensuel – 24 mois	\$
Tarif de location mensuel – 36 mois	\$
Tarif de location mensuel – 48 mois	\$
Tarif de location mensuel – 60 mois	\$
Service d'entretien sur place, du lundi au vendredi, de 7 h place dans un délai de quarante-huit heures (pour les acha	à 17 h, avec délai de réponse de 15 minutes, et technicien sur ts d'équipement seulement).
Année d'option 1	\$
Année d'option 2	\$
Tarif mensuel du service d'entretien préventif et des recommandations	\$

B.3.1 Produits d'imagerie non durables

Les offrants doivent dresser la liste de tous les produits non durables et des prix pour le numériseur. Ajouter s'il le faut des lignes au tableau.

Les produits d'imagerie non durables sont définis comme des articles qui sont épuisés, grillés ou usés au cours du processus de numérisation et remplacés régulièrement. Cela comprend des articles tels que les lampes, les rouleaux, les coussins et les pneumatiques, mais ne comprend pas les pièces de remplacement couvertes par la garantie ou l'accord de service d'entretien.

Article	Descriptio	Marqu	Année 1	Année 2	Année 3	Année	Année
d'exécutio	n	e et	de l'offre à	de l'offre à	de l'offre à	d'option 1	d'option 2
n		numér o de	commande	commande		de l'offre à	de l'offre à
		pièce	s	s	s	commande	commande
		FEO				S	S

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No./N}^\circ\text{ VME}$

1.			\$	\$	\$	\$	\$
2.			\$	\$	\$	\$	\$
3.			\$	\$	\$	\$	\$
4.			\$	\$	\$	\$	\$
5.			\$	\$	\$	\$	\$
Los produits	non durables	coront di	enonibles par (commandos di	roctoment au	aràs do :	1

Les produits non durables seront disponibles par commandes directement auprès de :

Nom de l'entreprise	
Adresse de	
l'entreprise	
Nom de la	
personne-ressource	
Numéro de téléphone	
Courriel	

B.4 Numériseur de documents à volume de p	roduction moyen avec dispositif d'alimentation
Marque/modèle (inscrire la marque et le modèle du	
produit proposé)	

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Prix d'achat	\$					
Tarif de location mensuel – 12 mois	\$					
Tarif de location mensuel – 24 mois	\$					
Tarif de location mensuel – 36 mois	\$					
Tarif de location mensuel – 48 mois	\$					
Tarif de location mensuel – 60 mois	\$					
Service d'entretien sur place, du lundi au vendredi, de 7 h à place dans un délai de quarante-huit heures (pour les achats	17 h, avec délai de réponse de 15 minutes, et technicien sur d'équipement seulement).					
Année d'option 1	\$					
Année d'option 2	\$					
Tarif mensuel du service d'entretien préventif et des recommandations	\$					

B.4.1 Produits d'imagerie non durables

Les offrants doivent dresser la liste de tous les produits non durables et des prix pour le numériseur. Ajouter s'il le faut des lignes au tableau.

Les produits d'imagerie non durables sont définis comme des articles qui sont épuisés, grillés ou usés au cours du processus de numérisation et remplacés régulièrement. Cela comprend des articles tels que les lampes, les rouleaux, les coussins et les pneumatiques, mais ne comprend pas les pièces de remplacement couvertes par la garantie ou l'accord de service d'entretien.

Article d'exécutio n	Descriptio n	Marqu e et numér o de pièce FEO	Année 1 de l'offre à commande s	Année 2 de l'offre à commande s	Année 3 de l'offre à commande s	Année d'option 1 de l'offre à commande s	Année d'option 2 de l'offre à commande s
1.			\$	\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client EN929-150346 Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

2.		\$ \$	\$ \$	\$
3.		\$ \$	\$ \$	\$
4.		\$ \$	\$ \$	\$
5.		\$ \$	\$ \$	\$

Les produits non durables seront disponibles par commandes directement auprès de :

Nom de l'entreprise	
Adresse de l'entreprise	
T CITCL CPT ISC	
Nom de la	
personne-ressource	
Numéro de téléphone	
Courriel	

B.5 Numériseur de production avec ouverture et extraction intégrées du courrier

Marque/modèle (inscrire la marque et le modèle du produit proposé)	
Prix d'achat	\$
Tarif de location mensuel – 12 mois	\$
Tarif de location mensuel – 24 mois	\$

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client EN929-150346 Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Tarif de location mensuel – 36 mois	\$			
Tarif de location mensuel – 48 mois	\$			
Tarif de location mensuel – 60 mois	\$			
Service d'entretien sur place, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h, avec délai de réponse de 15 minutes, et technicien sur place dans un délai de quarante-huit heures (pour les achats d'équipement seulement).				
Année d'option 1	\$			
Année d'option 2	\$			
Tarif mensuel du service d'entretien préventif et des recommandations	\$			

B.5.1 Produits d'imagerie non durables

Les offrants doivent dresser la liste de tous les produits non durables et des prix pour le numériseur. Ajouter s'il le faut des lignes au tableau.

Les produits d'imagerie non durables sont définis comme des articles qui sont épuisés, grillés ou usés au cours du processus de numérisation et remplacés régulièrement. Cela comprend des articles tels que les lampes, les rouleaux, les coussins et les pneumatiques, mais ne comprend pas les pièces de remplacement couvertes par la garantie ou l'accord de service d'entretien.

Article d'exécutio n	Descriptio n	Marqu e et numér o de pièce FEO	Année 1 de l'offre à commande s	Année 2 de l'offre à commande s	Année 3 de l'offre à commande s	Année d'option 1 de l'offre à commande s	Année d'option 2 de l'offre à commande s
1.			\$	\$	\$	\$	\$
2.			\$	\$	\$	\$	\$

 $\label{eq:solicitation} \begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ EN929-150346/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ EN929-150346 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

3.		\$ \$	\$ \$	\$
4.		\$ \$	\$ \$	\$
5.		\$ \$	\$ \$	\$

Les produits non durables seront disponibles par commandes directement auprès de :

Nom de l'entreprise	
Adresse de	
l'entreprise	
Nom de la	
personne-ressource	
Numéro de téléphone	
Courriel	

B.6 Numériseur de livres

B.6 Numeriseur de livres	
Marque/modèle (inscrire la marque et le modèle du produit proposé)	
Prix d'achat	\$
Tarif de location mensuel – 12 mois	\$
Tarif de location mensuel – 24 mois	\$
Tarif de location mensuel – 36 mois	\$
Tarif de location mensuel – 48 mois	\$
Tarif de location mensuel – 60 mois	\$
Service d'entretien sur place, du lundi au vendredi, de 7 h	à 17 h, avec délai de réponse de 15 minutes, et technicien sur

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client EN929-150346 Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

place dans un délai de quarante-huit heures (pour les achats d'équipement seulement).				
Année d'option 1	\$			
Année d'option 2	\$			
Tarif mensuel du service d'entretien préventif et des recommandations	\$			

B.6.1 Produits d'imagerie non durables

Les offrants doivent dresser la liste de tous les produits non durables et des prix pour le numériseur. Ajouter s'il le faut des lignes au tableau.

Les produits d'imagerie non durables sont définis comme des articles qui sont épuisés, grillés ou usés au cours du processus de numérisation et remplacés régulièrement. Cela comprend des articles tels que les lampes, les rouleaux, les coussins et les pneumatiques, mais ne comprend pas les pièces de remplacement couvertes par la garantie ou l'accord de service d'entretien.

Article d'exécutio n	Descriptio n	Marqu e et numér o de pièce FEO	Année 1 de l'offre à commande s	Année 2 de l'offre à commande s	Année 3 de l'offre à commande s	Année d'option 1 de l'offre à commande s	Année d'option 2 de l'offre à commande s
1.			\$	\$	\$	\$	\$
2.			\$	\$	\$	\$	\$
3.			\$	\$	\$	\$	\$
4.			\$	\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client EN929-150346

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

5.		\$ \$	\$ \$	\$

Les produits non durables seront disponibles par commandes directement auprès de :

Nom de l'entreprise	
Adresse de	
l'entreprise	
Nom de la	
personne-ressource	
Numéro de téléphone	
Courriel	

B.7 Numériseur recto-verso grand format (36 pouces)

B.7 Numeriseur recto-verso grand format (36	pouces
Marque/modèle (inscrire la marque et le modèle du produit proposé)	
Prix d'achat	\$
Tarif de location mensuel – 12 mois	\$
Tarif de location mensuel – 24 mois	\$
Tarif de location mensuel – 36 mois	\$
Tarif de location mensuel – 48 mois	\$
Tarif de location mensuel – 60 mois	\$
Service d'entretien sur place, du lundi au vendredi, de 7 h à place dans un délai de quarante-huit heures (pour les achats	•
Année d'option 1	\$
Année d'option 2	\$
Tarif mensuel du service d'entretien préventif et des	\$

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client EN929-150346 Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

recommandations	

B.7.1 Produits d'imagerie non durables

Les offrants doivent dresser la liste de tous les produits non durables et des prix pour le numériseur. Ajouter s'il le faut des lignes au tableau.

Les produits d'imagerie non durables sont définis comme des articles qui sont épuisés, grillés ou usés au cours du processus de numérisation et remplacés régulièrement. Cela comprend des articles tels que les lampes, les rouleaux, les coussins et les pneumatiques, mais ne comprend pas les pièces de remplacement couvertes par la garantie ou l'accord de service d'entretien.

Article d'exécutio n	Descriptio n	Marqu e et numér o de pièce FEO	Année 1 de l'offre à commande s	Année 2 de l'offre à commande s	Année 3 de l'offre à commande s	Année d'option 1 de l'offre à commande s	Année d'option 2 de l'offre à commande s
1.			\$	\$	\$	\$	\$
2.			\$	\$	\$	\$	\$
3.			\$	\$	\$	\$	\$
4.			\$	\$	\$	\$	\$
5.			\$	\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client EN929-150346 Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

1		I	I	I	I	
 •	•					

Les produits non durables seront disponibles par commandes directement auprès de :

Nom de l'entreprise	
Adresse de	
l'entreprise	
Nom de la	
personne-ressource	
Numéro de téléphone	
Courriel	

B.8 Numériseur grand format (46 à 54 pouces)

3	,
Marque/modèle (inscrire la marque et le modèle du produit proposé)	
Prix d'achat	\$
Tarif de location mensuel – 12 mois	\$
Tarif de location mensuel – 24 mois	\$
Tarif de location mensuel – 36 mois	\$
Tarif de location mensuel – 48 mois	\$
Tarif de location mensuel – 60 mois	\$
Service d'entretien sur place, du lundi au vendredi, de 7 h à 3 place dans un délai de quarante-huit heures (pour les achats	
Année d'option 1	\$
Année d'option 2	\$
Tarif mensuel du service d'entretien préventif et des recommandations	\$

B.8.1 Produits d'imagerie non durables

Les offrants doivent dresser la liste de tous les produits non durables et des prix pour le numériseur. Ajouter s'il le faut des lignes au tableau.

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client EN929-150346 Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Les produits d'imagerie non durables sont définis comme des articles qui sont épuisés, grillés ou usés au cours du processus de numérisation et remplacés régulièrement. Cela comprend des articles tels que les lampes, les rouleaux, les coussins et les pneumatiques, mais ne comprend pas les pièces de remplacement couvertes par la garantie ou l'accord de service d'entretien.

Article d'exécutio n	Descriptio n	Marqu e et numér o de pièce FEO	Année 1 de l'offre à commande s	Année 2 de l'offre à commande s	Année 3 de l'offre à commande s	Année d'option 1 de l'offre à commande s	Année d'option 2 de l'offre à commande s
1.			\$	\$	\$	\$	\$
2.			\$	\$	\$	\$	\$
3.			\$	\$	\$	\$	\$
4.			\$	\$	\$	\$	\$
5.			\$	\$	\$	\$	\$

Les produits non durables seront disponibles par commandes directement auprès de :

Nom de l'entreprise	

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client EN929-150346 Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN576 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Adresse de	
l'entreprise	
Nom de la	
personne-ressource	
Numéro de téléphone	
Courriel	

B.9 Numériseur de microfiches et de microfilms (double fonction)

B.9 Numeriseur de microfiches et de microfil	ms (double fonction)			
Marque/modèle (inscrire la marque et le modèle du produit proposé)				
Prix d'achat	\$			
Tarif de location mensuel – 12 mois	\$			
Tarif de location mensuel – 24 mois	\$			
Tarif de location mensuel – 36 mois	\$			
Tarif de location mensuel – 48 mois	\$			
Tarif de location mensuel – 60 mois	\$			
Service d'entretien sur place, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h, avec délai de réponse de 15 minutes, et technicien sur place dans un délai de quarante-huit heures (pour les achats d'équipement seulement).				
Année d'option 1	\$			
Année d'option 2	\$			
Tarif mensuel du service d'entretien préventif et des recommandations	\$			

B.9.1 Produits d'imagerie non durables

Les offrants doivent dresser la liste de tous les produits non durables et des prix pour le numériseur. Ajouter s'il le faut des lignes au tableau.

Les produits d'imagerie non durables sont définis comme des articles qui sont épuisés, grillés ou usés au cours du processus de numérisation et remplacés régulièrement. Cela comprend des articles tels que les lampes, les rouleaux, les coussins et les pneumatiques, mais ne comprend pas les pièces de remplacement couvertes par la garantie ou l'accord de service d'entretien.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client EN929-150346

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

Article d'exécutio n	Descriptio n	Marqu e et numér o de pièce FEO	Année 1 de l'offre à commande s	Année 2 de l'offre à commande s	Année 3 de l'offre à commande s	Année d'option 1 de l'offre à commande s	Année d'option 2 de l'offre à commande s
1.			\$	\$	\$	\$	\$
2.			\$	\$	\$	\$	\$
3.			\$	\$	\$	\$	\$
4.			\$	\$	\$	\$	\$
5.			\$	\$	\$	\$	\$

Les produits non durables seront disponibles par commandes directement auprès de :

Nom de l'entreprise	
Adresse de	
l'entreprise	
Nom de la	
personne-ressource	
Numéro de téléphone	

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client EN929-150346

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

Courriel

B.10 Numériseur de microfiches

b. 10 Numeriseur de micronches	T
Marque/modèle (inscrire la marque et le modèle du produit proposé)	
Prix d'achat	\$
Tarif de location mensuel – 12 mois	\$
Tarif de location mensuel – 24 mois	\$
Tarif de location mensuel – 36 mois	\$
Tarif de location mensuel – 48 mois	\$
Tarif de location mensuel – 60 mois	\$
Service d'entretien sur place, du lundi au vendredi, de 7 h à place dans un délai de quarante-huit heures (pour les achats	
Année d'option 1	\$
Année d'option 2	\$
Tarif mensuel du service d'entretien préventif et des recommandations	\$

B.10.1 Produits d'imagerie non durables

Les offrants doivent dresser la liste de tous les produits non durables et des prix pour le numériseur. Ajouter s'il le faut des lignes au tableau.

Les produits d'imagerie non durables sont définis comme des articles qui sont épuisés, grillés ou usés au cours du processus de numérisation et remplacés régulièrement. Cela comprend des articles tels que les lampes, les rouleaux, les coussins et les pneumatiques, mais ne comprend pas les pièces de remplacement couvertes par la garantie ou l'accord de service d'entretien.

Article	Descriptio	Marqu	Année 1	Année 2	Année 3	Année	Année
d'exécutio	n	e et	de l'offre à	de l'offre à	de l'offre à	d'option 1	d'option 2
n		numér o de	commande	commande		de l'offre à	de l'offre à
		pièce	s	s	s	commande	commande
		FEO				S	S

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client EN929-150346 Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

1.		\$ \$	\$ \$	\$
2.		\$ \$	\$ \$	\$
3.		\$ \$	\$ \$	\$
4.		\$ \$	\$ \$	\$
5.		\$ \$	\$ \$	\$

Les produits non durables seront disponibles par commandes directement auprès de :

Nom de l'entreprise	
Adresse de	
l'entreprise	
Nom de la	
personne-ressource	
Numéro de téléphone	
Courriel	

B.11 Numériseur de microfilm

Marque/modèle (inscrire la marque et le modèle du produit proposé)	
Prix d'achat	\$

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client EN929-150346 Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Tarif de location mensuel – 12 mois	\$					
Tarif de location mensuel – 24 mois	\$					
Tarif de location mensuel – 36 mois	\$					
Tarif de location mensuel – 48 mois	\$					
Tarif de location mensuel – 60 mois	\$					
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Service d'entretien sur place, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h, avec délai de réponse de 15 minutes, et technicien sur place dans un délai de quarante-huit heures (pour les achats d'équipement seulement).					
Année d'option 1	\$					
Année d'option 1 Année d'option 2	\$ \$					

B.11.1 Produits d'imagerie non durables

Les offrants doivent dresser la liste de tous les produits non durables et des prix pour le numériseur. Ajouter s'il le faut des lignes au tableau.

Les produits d'imagerie non durables sont définis comme des articles qui sont épuisés, grillés ou usés au cours du processus de numérisation et remplacés régulièrement. Cela comprend des articles tels que les lampes, les rouleaux, les coussins et les pneumatiques, mais ne comprend pas les pièces de remplacement couvertes par la garantie ou l'accord de service d'entretien.

Article d'exécutio n	Descriptio n	Marqu e et numér o de pièce FEO	Année 1 de l'offre à commande s	Année 2 de l'offre à commande s	Année 3 de l'offre à commande s	Année d'option 1 de l'offre à commande s	Année d'option 2 de l'offre à commande s
1.			\$	\$	\$	\$	\$
2.			\$	\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client EN929-150346

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No./N}^\circ\text{ VME}$

				<u> </u>
3.		\$ \$	\$ \$	\$
4.		\$ \$	\$ \$	\$
5.		\$ \$	\$ \$	\$

Les produits non durables seront disponibles par commandes directement auprès de :

Nom de l'entreprise	
Adresse de	
l'entreprise	
Nom de la	
personne-ressource	
Numéro de téléphone	
Courriel	

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE C

Exigences relatives à l'environnement

Ce qui suit est un résumé des attestations et des programmes environnementaux auxquels les offrants ou les numériseurs de documents offerts dans le cadre de la présente offre à commandes doivent obligatoirement se conformer.

C1. Normes environnementales

Conformément à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) du gouvernement du Canada et à la Politique d'achats écologiques, les offrants doivent s'engager à respecter des normes environnementales globales et reconnues à l'échelle nationale, concernant :

- (a) La réduction ou l'élimination des matières dangereuses pour l'environnement
- (b) La conception en vue de la réutilisation et du recyclage
- (c) L'efficience énergétique
- (d) La gestion de la fin de vie aux réutilisations et recyclages.
- (e) La régie environnementale dans le processus de fabrication
- (f) L'emballage

C2. Recyclage de l'emballage

L'offrant doit promouvoir activement le recyclage sous la forme d'un programme établi et actif de recyclage de l'emballage selon les principes suivants :

- (a) Tous les matériaux dans lesquels les produits offerts sont emballés et expédiés doivent être recyclages.
- (b) L'offrant doit récupérer tous les emballages en un point de récupération de l'utilisateur désigné au moment de l'installation des numériseurs de documents.

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client EN929-150346 Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

(c) L'offrant doit réutiliser, recycler ou éliminer tous les matériaux d'emballage retirés des produits livrés aux termes de toute commande subséquente, de façon écologiquement responsable.

C3. Programmes environnementaux futurs

Le Canada se réserve le droit d'accepter à l'avenir des attestations environnementales individuelles ou globales à la place d'une ou plusieurs attestations obligatoires, à condition que ces nouvelles attestations incorporent des critères, normes et évaluations environnementaux équivalant au plus exigeant (p. ex. la norme d'évaluation environnementale des produits d'imagerie IEEE 1680.2 actuelle en cours d'élaboration).

Solicitation No. - N° de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N° de réf. du client EN929-150346

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN576 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D
EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT

Rapport détaillé Numéro de l'offre à commande : Période de déclaration : à									
Numéro de commande	Catégorie	Numéro de pièce	Quantité	Date	Valeur				
Totaux trimestriels : \$									

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur
VAN576
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE E CRITÈRES D'ÉVALUATION

E.1 Critères d'évaluation technique

Dans son offre technique, l'offrant doit démontrer en quoi il répond à chacun des critères obligatoires et critères cotés énoncés dans les tableaux de justification de la conformité technique ci-dessous.

E.1.2 Tableaux de justification de la conformité technique

L'offrant doit remplir les tableaux ci-dessous et les inclure dans son offre.

On conseille à l'offrant de traiter chaque exigence obligatoire et cotée de manière suffisamment approfondie pour permettre une analyse et une évaluation complète par l'équipe d'évaluation. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont l'offrant satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il n'est pas suffisant de simplement déclarer que l'offrant, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme. Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, l'offrant sera jugé non conforme et sa proposition sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission; les offrants doivent alors indiquer l'endroit précis dans la soumission où se trouvent les documents de référence, y compris le titre des documents, le numéro de page et l'alinéa. Lorsque le renvoi n'est pas suffisamment précis, le Canada peut demander que l'offrant indique l'endroit précis dans les documents.

N° de l'exigence – sous-fonction	Description des exigences	Conformité
Comprend la lettre « O » pour indiquer qu'il s'agit d'une exigence obligatoire, ou « R » pour indiquer une exigence cotée. Un numéro séquentiel et un titre descriptif de la sous-fonction.	Décrit l'exigence.	Réponse du soumissionnaire « Oui » ou « Non »

Justification

Déclaration du soumissionnaire expliquant de quelle façon l'exigence est respectée. Comprend tout énoncé ou document pertinent qui permet d'appuyer la déclaration.

Référence

Information indiquant où trouver, dans la soumission, des documents supplémentaires appuyant la justification.

i.

E.2 Critères d'évaluation techniques

ii. E.2.1 Exigences générales obligatoires

Numéro de l'exigence	Description des exigences	Conformité
Exigences go	énérales	
O-1	Les produits doivent être des numériseurs neufs bâtis à partir de pièces neuves et être toujours en état de marche.	
	Justification	
	Référence	
O-2	Dans le cas des catégories 1 et 2, les numériseurs doivent être garantis pendant trois ans, et un soutien optionnel pouvant aller jusqu'à sept années supplémentaires après la date d'achat doit être disponible. Dans le cas des catégories 3 à 11, les numériseurs doivent être garantis pendant un an, et un soutien optionnel pouvant aller jusqu'à deux années supplémentaires après la date d'achat doit être disponible.	
	Justification Référence	
O-3	Categories 1-2 Lundi – Vendredi 7 h à 17 h: Service de maintenance sur place, 15 minutes de délai de réposur place dans les quarante-huit heures. Lundi – Vendredi 17 h à 22 h: Service de maintenance sur place, 15 minutes de délai de réposur place sur place dans les quarante-huit heures.	
	Categories 3-11 Lundi – Vendredi 7 h à 17 h: Service de maintenance sur place, 15 minutes de délai de réposur place dans les quarante-huit heures.	onse, technicien
	Justification	
	Référence	
O-4	L'offrant doit offrir la formation et l'installation sur place ainsi qu'un logiciel d'aide personnalisé.	

Numéro de l'exigence	Description des exigences	Conformité
	Justification	
	Référence	
O-5	Les numériseurs doivent répondre aux exigences de réseau suivantes : a. compatible avec Windows 7 (32 et 64 bits); b. Pour les catégories 3-11, une connection USB ou ethernet seront acceptés. Pour les catégories 1-2, une connection ethernet est obligatoire. c. compatible avec Windows Server 2008 et 2012 (32 et 64 bits).	
	Justification	
	Référence	
iii. Forn	nation et services	
0-6	L'offrant doit fournir la formation suivante sur place à Matane (Québec)	
	et à Winnipeg (Manitoba) selon le calendrier prévu avec TPSGC :	
	a) une formation sur les activités de TI en français et en anglais, y compris notamment sur les sujets suivants : entretien préventif, surveillance, dépannage et amélioration du rendement;	
	c) une formation sur l'exploitation en français et en anglais, y compris notamment sur les sujets suivants : formation de l'utilisateur sur les diverses fonctions de la solution logicielle.	
	Justification	
	Référence	
O-7	L'offrant doit fournir, sur demande, les services de mise en œuvre et d'installation suivants : au moins une ressource technique sur place à Matane et à Winnipeg à l'établissement de la DCRC afin d'installer le produit.	
	Justification	
	Référence	
O-8	L'offrant doit permettre aux utilisateurs autorisés de TPSGC d'accéder au système de déclaration et de suivi des incidents de l'offrant qui	
	,	L

Numéro de l'exigence	Description des exigences	Conformité
	indiquera le statut des incidents enregistrés de TPSGC.	
	Justification	
	Référence	
iv. Docu	imentation	
O-9	Les documents suivants doivent être fournis avec les numériseurs en format papier et électronique : a) un ensemble complet de documents, y compris toutes	
	les publications portant sur les caractéristiques techniques, les documents associés aux logiciels requis, les exigences d'installation, la configuration, le manuel de pièces et les consignes d'administration et d'exploitation;	
	b) des documents opérationnels non techniques bilingues (français et anglais) relatifs aux activités quotidiennes pour l'utilisateur final.	
	Justification	
	Référence	
v. Exig	ences techniques générales (ordinateur, serveur et système d'exploitation)	
O-10	Les composantes des numériseurs doivent notamment être compatibles avec les systèmes d'exploitation suivants : a) Microsoft Windows 7, édition Entreprise – version 32 bits et versions subséquentes.	
	Justification	
	Référence	
O-11	Les composantes des numériseurs doivent notamment être compatibles avec les systèmes d'exploitation suivants : a) Microsoft Windows Server 2008, édition R2 – version 64 bits et versions	
	subséquentes.	
	Justification	
	Référence	
O-12	Pour categories 3,4,7, et 9, l'offrant doit fournir les pilotes TWAIN ou ISIS.	

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Numéro de l'exigence	Description des exigences	Conformité
	Justification	
	Référence	
	Reference	
O-13	L'offrant doit fournir un logiciel de base pour gérer le numériseur.	
	Justification	
	Référence	
O-14	L'offrant doit respecter les exigences environnementales énoncées dans l'annexe C.	
	Justification	
	Référence	

vi. E.2.2 Exigences cotées générales

Une réduction de 4 % au maximum sera appliquée lors de l'évaluation si les critères cotés ci-dessous sont respectés.

Numéro de l'exigence	Description des exigences	Conformité
R – 1	L'offrant doit être agréé ISO 9001. Une réduction de 2 % sera attribuée aux offrants qui sont agréés.	
	Justification	
	Référence	
R – 2	L'offrant doit être agréé ISO 14001. Une réduction de 2 % sera attribuée aux offrants qui sont agréés.	
	Justification	
	Référence	
R – 3	Pour les catégories 1,2,5,6,9,10 une réduction de 0% sera accordée aux produits offre ni pilotes ISIS ni TWAIN, une réduction de 2% de l'évaluation sera donnée aux produits offrant une ISIS ou TWAIN pilotes, une réduction de 4% de de l'évaluation sera donnée aux produits offrant les deux pilotes ISIS et TWAIN.	

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Numéro de l'exigence	Description des exigences	Conformité
	Justification	
	Référence	

E2.3 Critères d'évaluation techniques obligatoires pour chaque catégorie

 $1. \ \text{Num\'eriseur de documents à volume de production très \'elev\'e en format d'origine TIFF}$

Le produit proposé dans la catégorie 1 doit répondre aux critères obligatoires suivants.

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
01 – 1		
	Format de fichier des images de sortie (en deux tons, en niveaux de gris ou en couleur) ne se limitant pas aux formats JPEG, JPEG 2000, PDF, PDFa, monopage et multipage en couleur, format d'origine TIFF	
	Justification	
	Référence	
O1 – 2	Résolution optique de sortie d'au moins 150 ppp, mais préférablement de 600 ppp (ou mieux)	
	Justification	
	Référence	
O1 – 3	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	sortie de couleur de 24 bits, niveaux de gris de 8 bits (ou mieux).	
	Justification	
	Référence	
01 – 4	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 détection d'alimentation multiple (par ultrasons). 	

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
- omgonee	Justification	
	Référence	
O1 – 5	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	• chemin de papier à plat.	
	Justification	
	Diff	
	Référence	
O1 – 6	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	doit être doté de plusieurs plateaux de sortie.	
	Justification	
	Référence	
	Reference	
01 – 7	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	rotation automatique de l'image.	
	Justification	
	Référence	
O1 – 8	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	rognage automatique.	
	Justification	
	Référence	
01 - 9	Le numériseur doit avoir une fonction de réalignement automatique.	
	Justification	
	Référence	
		T
O1 – 10	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	capacité du dispositif d'alimentation automatique de 750 pages. Luctification	
	Justification	
	Référence	
04 11	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	T
01 – 11	Le numenseur doit avoir la caracteristique suivaffte :	

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
	• reconnaissance optique de caractères (ROC).	
	 minimum de 3 champs x 25 caractères par page ou l'image est nécessaire. 	
	Justification	
	Référence	
O1 – 12	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante : • capacité de prendre en charge divers poids de papier (autant du papier bond pelure d'oignon que du papier lourd : papier bond de 12 lb – 110 lb; papier étiquette et autant du papier de riz asiatique que du papier cartonné).	
	Justification	
	Référence	
O1 – 13	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante : • alimentation automatique et possibilité d'alimentation manuelle. Justification	
	Référence	
O1 – 14	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	vitesses variables de balayage. Justification	
	Référence	
O1 – 15	Les numériseurs doivent permettre d'importer et de gérer des fichiers d'images numérisées à partir de divers formats de papier allant d'A8 (2 pouce x 3 pouce) à 11 pouces x 17 pouces— le plus grand format actuellement obtenu ou numérisé au bureau de Matane de la DCRC est le format A3 (11,69 pouces x 16,54 pouces). Justification	
	Référence	
O1 - 16	Les composantes des numériseurs doivent offrir, permettre et prendre en charge la capacité des utilisateurs autorisés à :	
	a) imprimer des images de documents au moyen de pilotes d'imprimante de systèmes d'exploitation standard;	
	b) voir des images (p. ex. zoom avant, zoom arrière, affichage de la	

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No./N}^\circ\text{ VME}$

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
, <u></u>	première page, de la dernière page ou d'une seule page, défilement vers le haut et vers le bas et rotation de la page à 90 et à 180 degrés); c) naviguer et voir des images de 150 à 600 ppp (en deux tons, en niveaux de gris ou en couleur). Justification	
	Référence	
O1 - 17	L'utilisation de la solution logicielle par le numériseur doit permettre d'offrir, d'autoriser et de prendre en charge ce qui suit en français et en anglais : a) l'intégralité de l'aide en ligne, des interfaces utilisateurs et des messages dans les fonctions administratives (p. ex. la gestion des files d'attente, la gestion des profils d'utilisateur, etc.); b) l'intégralité de l'aide en ligne, des interfaces utilisateurs et des messages dans les fonctions opérationnelles. Justification	
	Référence	
O1 – 18	Les numériseurs doivent utiliser une chaîne de convoyeur à vide modulaire. Justification Référence	
O1 – 19	Les numériseurs doivent pouvoir numériser à une vitesse minimale de 200 pages par minute (ppm), recto-verso.	
	Justification	
	Référence	
O1 – 20	Les numériseurs doivent être compatibles avec l'alimentation électrique : 120 V ou 240 V. Justification	
	Référence	
01 - 21	Les numériseurs doivent pouvoir numériser deux côtés en même temps (recto-verso). Justification	
	Référence	

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

vii.

viii. 2. Numériseur de documents à volume de production très élevé

Le produit proposé dans la catégorie 2 doit répondre aux critères obligatoires suivants.

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
O2 – 1	Format de fichier des images de sortie (en deux tons, en niveaux de gris ou en couleur) ne se limitant pas aux formats JPEG, JPEG 2000, PDF, PDFa, monopage et multipage en couleur, format d'origine TIFF	
	Justification	
	Distinguis	
	Référence	
O2 – 2	Résolution optique de sortie d'au moins 150 ppp, mais préférablement de 600 ppp (ou mieux)	
	Justification	
	Référence	
O2 – 3	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	sortie de couleur de 24 bits, niveaux de gris de 8 bits (ou mieux).	
	Justification	
	Référence	
O2 – 4	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	détection d'alimentation multiple (par ultrasons). Justification	
	Justinication	
	Référence	
02 – 5	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
02 – 5	chemin de papier à plat ou j ou c	
	Justification	
	Référence	
02 – 6	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	doit être doté de plusieurs plateaux de sortie.	

Numéro de	Description de l'exigence	Conformité?
l'exigence	Minimum de 1 poche capable d'accepter du format A8 (2 pouces x 3 pouces) jusqu'au format 11 pouces x 17 pouces pouces avec une option pour ajouter d'autres poches si nécessaire. Contrôlé à double empilement sera également acceptée Justification	
	Référence	
O2 – 7	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante : • rotation automatique de l'image. Justification	
	Référence	
O2 - 8	Le numériseur doit avoir une fonction de réalignement automatique. Justification	
	Référence	
O2 – 9	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante : • rognage automatique. Justification	
	Référence	
O2 – 10	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante : capacité du dispositif d'alimentation automatique de 750 pages. Justification	
	Référence	
O2 – 11	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante : • reconnaissance optique de caractères (ROC). • minimum de 3 champs x 25 caractères par page ou l'image est nécessaire.	
	Justification Référence	
		I
O2 – 12	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No./N}^\circ\text{ VME}$

Numéro de	Description de l'exigence	Conformité?
l'exigence		
	 capacité de prendre en charge divers poids de papier (autant du papier bond pelure d'oignon que du papier lourd : papier bond de 12 lb – 110 lb; papier étiquette et autant du papier de riz asiatique que du papier cartonné). 	
	Justification	
	Justinication	
	Référence	
O2 – 13	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	alimentation automatique et possibilité d'alimentation manuelle.	
	Justification	
	Référence	
	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
O2 – 14	Le numeriseur doit avoir la caracteristique suivante .	
	vitesses variables de balayage.	
	Justification	
	Référence	
O2 – 15	Les numériseurs doivent permettre d'importer et de gérer des fichiers d'images numérisées à partir de divers formats de papier allant d'A8 (2 pouce x 3 pouce) à 11 pouces x 17 pouces — le plus grand format actuellement obtenu ou numérisé au bureau de Matane de la DCRC est le format A3 (11,69 pouces x 16,54 pouces).	
	Justification	
	Référence	
O2 - 16	Les composantes doivent offrir, permettre et prendre en charge la capacité des utilisateurs autorisés à :	
	a) imprimer des images de documents au moyen de pilotes d'imprimante de systèmes d'exploitation standard;	
	b) voir des images (p. ex. zoom avant, zoom arrière, affichage de la première page, de la dernière page ou d'une seule page, défilement vers le haut et vers le bas et rotation de la page à 90 et à 180 degrés);	
	c) naviguer et voir des images de 150 à 300 ppp (en deux tons, en niveaux de gris ou en couleur).	
	Justification	
	Référence	
O2 - 17	L'utilisation de la solution logicielle par le numériseur doit permettre d'offrir, d'autoriser et de prendre en charge ce qui suit en français et en anglais :	

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
	 a) l'intégralité de l'aide en ligne, des interfaces utilisateurs et des messages dans les fonctions administratives (p. ex. la gestion des files d'attente, la gestion des profils d'utilisateur, etc.); b) l'intégralité de l'aide en ligne, des interfaces utilisateurs et des messages dans les fonctions opérationnelles. 	
	Justification	
	Référence	
O2 – 18	Si le numériseur est un chemin de papier à plat alors le convoyeur à piste à vide modulaire est requis. Si le numériseur est un chemin de papier en forme de J ou de C, alors le convoyeur à piste à vide modulaire n'est pas requis.	
	Justification	
	Référence	
O2 – 19	Les numériseurs doivent pouvoir numériser à une vitesse minimale de 200 pages par minute (ppm), recto-verso.	
	Justification	
	Référence	
O2 – 20	Les numériseurs doivent être compatibles avec l'alimentation électrique : 120 V ou 240 V.	
	Justification	
	Référence	
O2 - 21	Les numériseurs doivent pouvoir numériser deux côtés en même temps (recto-verso).	
	Justification	
	Référence	
	Référence	

ix.

3. Numériseur à plat de documents à volume de production moyen

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

Le produit proposé dans la catégorie 3 doit répondre aux critères obligatoires suivants.

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
O3 – 1	Format de fichier des images de sortie (en deux tons, en niveaux de gris ou en couleur) ne se limitant pas aux formats JPEG, JPEG 2000, PDF, PDFa, monopage et multipage en couleur, format d'origine TIFF	
	Justification	
	Référence	
O3 – 2	Résolution optique de sortie d'au moins 150 ppp, mais préférablement de 600 ppp (ou mieux)	
	Justification	
	Référence	
O3 – 3	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante : • sortie de couleur de 24 bits, niveaux de gris de 8 bits (ou mieux).	
	Justification	
	Référence	
O3 – 4	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	détection d'alimentation multiple (par ultrasons). Justification	
	Référence	
O3 – 5	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	chemin de papier à plat. Justification	
	Référence	
O3 – 6	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	vitesse minimale de 90 pages par minute (ppm), recto-verso. Justification	
	Référence	

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
O3 – 7	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 capacité de prendre en charge divers poids de papier (autant du papier bond pelure d'oignon que du papier lourd : papier bond de 12 lb – 110 lb; papier étiquette et autant du papier de riz asiatique que du papier cartonné). 	
	Justification	
	Référence	
O3 – 8	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 alimentation automatique et possibilité d'alimentation manuelle. 	
	Justification	
	Référence	
O3 – 9	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 vitesses variables de balayage. 	
	Justification	
	D.W.	
	Référence	
O3 - 10	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	capacité du dispositif d'alimentation automatique de 200 pages.	
	Justification	
	Référence	
03 - 11	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	numérisation à plat intégrée du format A3.	
	Justification	
	Référence	
00 10		
O3 – 12	Les numériseurs doivent permettre d'importer et de gérer des fichiers d'images numérisées à partir de divers formats de papier allant d'A8 (2 pouce x 3 pouce) à 11 pouces x 17 pouces – le plus grand format actuellement obtenu ou numérisé au bureau de Matane de la DCRC est le format A3 (11,69 pouces x 16,54 pouces).	
	Justification	
	Référence	
	TOTOTOTO	

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
O3 - 13	Alimentation électrique : 120 V, maximum de 15 A	
	Justification	
	Référence	
O3 - 14	Les numériseurs doivent pouvoir numériser deux côtés en même temps (recto-verso).	
	Justification	
		·
	Référence	

4. Numériseur de documents à volume de production moyen avec dispositif d'alimentation

Le produit proposé dans la catégorie 4 doit répondre aux critères obligatoires suivants.

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
O4 – 1	Format de fichier des images de sortie (en deux tons, en niveaux de gris ou en couleur) ne se limitant pas aux formats JPEG, JPEG 2000, PDF, PDFa, monopage et multipage en couleur, format d'origine TIFF	
	Justification	
	Référence	
O4 – 2	Résolution optique de sortie d'au moins 150 ppp, mais préférablement de 600 ppp (ou mieux)	
	Justification	
	Référence	
O4 – 3	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 sortie de couleur de 24 bits, niveaux de gris de 8 bits (ou mieux). 	
	Justification	
	Référence	
O4 – 4	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 détection d'alimentation multiple (par ultrasons). 	

Numéro de	Description de l'exigence	Conformité?
l'exigence		
	Justification	
	Déférence	
	Référence	
O4 – 5	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	chemin de papier à plat.	
	Justification	
	- Oustinoution	
	Référence	
O4 – 6	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 vitesse minimale de 90 pages par minute (ppm), recto-verso. 	
	Justification	
	Référence	
O4 – 7	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	capacité de prendre en charge divers poids de papier (autant du papier)	
	bond pelure d'oignon que du papier lourd : papier bond de 12 lb – 110 lb;	
	papier étiquette et autant du papier de riz asiatique que du papier cartonné).	
	Justification	
	Référence	
O4 – 8	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	alimentation automatique et possibilité d'alimentation manuelle.	
	Justification	
	Référence	
		T
O4 – 9	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	vitesses variables de balayage.	
	Justification	
	Référence	
_		<u> </u>
O4 – 10	Les numériseurs doivent permettre d'importer et de gérer des fichiers d'images numérisées à partir de divers formats de papier allant d'A8 (2	
	pouce x 3 pouce) à 11 pouces x 17 pouces – le plus grand format	
	actuellement obtenu ou numérisé au bureau de Matane de la DCRC est le	
	format A3 (11,69 pouces x 16,54 pouces).	<u> </u>

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
	Justification	
	Référence	
0.4.44		
O4 - 11	Alimentation électrique : 120 V, maximum de 15 A	
	Justification	
	Référence	
O4 - 12	Capacité du dispositif d'alimentation automatique de 200 pages	
	Justification	
	Référence	
O4 - 13	Les numériseurs doivent pouvoir numériser deux côtés en même temps (recto-verso).	
	Justification	
	Référence	
		_

b. 5. Numériseur de production avec ouverture et extraction intégrées du courrier

Le produit proposé dans la catégorie 5 doit répondre aux critères obligatoires suivants.

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
O5 – 1	Format de fichier des images de sortie (en deux tons, en niveaux de gris ou en couleur) ne se limitant pas aux formats JPEG, JPEG 2000, PDF, PDFa, monopage et multipage en couleur, format d'origine TIFF	
	Justification	
	Référence	
O5 – 2	Résolution optique de sortie d'au moins 150 ppp, mais préférablement de 300 ppp (ou mieux)	
	Justification	
	Référence	

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
O5 – 3	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 sortie de couleur de 24 bits, niveaux de gris de 8 bits (ou mieux). 	
	Justification	
	Référence	
O5 – 4	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 détection d'alimentation multiple (par ultrasons). 	
	Justification	
	Référence	
O5 – 5	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	chemin de papier à plat.	
	Justification	
	Référence	
O5 – 6	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
00 0		
	 doit être doté de plusieurs plateaux de sortie. Justification 	
	- Vacantiani	
	Référence	
O5 – 7	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 capacité de prendre en charge divers poids de papier (autant du papier 	
	bond pelure d'oignon que du papier lourd : papier bond de 12 lb – 110 lb;	
	papier étiquette et autant du papier de riz asiatique que du papier cartonné).	
	Justification	
	Référence	
O5 – 8	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 alimentation automatique et possibilité d'alimentation manuelle. 	
	Justification	
	Ditinona	
	Référence	
O5 – 9	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN576 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
	vitesses variables de balayage.	
	Justification	
	Référence	
O5 – 10	Les numériseurs doivent comporter une combinaison d'ouverture d'enveloppes, d'unité d'extraction et de numérisation de grands volumes axée sur le rendement.	
	Justification	
	Référence	
		Γ
O5 – 11	Les numériseurs doivent comporter un dispositif d'alimentation doté de capacités de chargement avec entraînement par griffe, de chargement en paquet et de chargement automatique.	
	Justification	
	Référence	
O5 – 12	Les numériseurs doivent permettre d'importer et de gérer des fichiers d'images numérisées à partir de divers formats de papier allant d'A8 (2 pouce x 3 pouce) à 11 pouces x 17 pouces – le plus grand format actuellement obtenu ou numérisé au bureau de Matane de la DCRC est le format A3 (11,69 pouces x 16,54 pouces).	
	Justification	
	Référence	
05.40		T
O5 - 13	Les numériseurs doivent pouvoir numériser deux côtés en même temps (recto-verso).	
	Justification	
	Référence	
		Γ
O5 - 14	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante alimentation électrique 120 V, maximum de 15 A.	
	Justification	
	Référence	

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6. Numériseur de livres

Le produit proposé dans la catégorie 6 doit répondre aux critères obligatoires suivants.

Numéro de	Description de l'exigence	Conformité?
l'exigence		
O6– 1	Format de fichier des images de sortie (en deux tons, en niveaux de gris ou en couleur) ne se limitant pas aux formats JPEG, JPEG 2000, PDF, PDFa, monopage et multipage en couleur, format d'origine TIFF	
	Justification	
	- Value of the second of the s	
	Référence	
O6- 2	Résolution optique de sortie d'au moins 150 ppp, mais préférablement de 600 ppp (ou mieux)	
	Justification	
	Référence	
O6– 3	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
00-3		
	 sortie de couleur de 24 bits, niveaux de gris de 8 bits (ou mieux). Justification 	
	- Vustimoution	
	Référence	
O6 – 4	spécification supprimé	
	Justification	
	Référence	
	Reference	
O6 – 5	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	alimentation électrique : 120 V, maximum de 15 A.	
	Justification	<u> </u>
	Référence	
06 0	spécification supprimé	
O6 – 6	Justification	
	- Vusiniounon	
	Référence	

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
O6 – 7	spécification supprimé	
	Justification	
	Référence	

c.

d. 7. Numériseur recto-verso grand format (36 pouces)

Le produit proposé dans la catégorie 7 doit répondre aux critères obligatoires suivants.

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
07 – 1	Format de fichier des images de sortie (en deux tons, en niveaux de gris ou en couleur) ne se limitant pas aux formats JPEG, JPEG 2000, PDF, PDFa, monopage et multipage en couleur, format d'origine TIFF	
	Justification	
	Référence	
07 – 2	Résolution optique de sortie d'au moins 150 ppp, mais préférablement de 600 ppp (ou mieux) Justification	
	Référence	
O7 – 3	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante : • sortie de couleur d'au moins 24 bits, niveaux de gris de 8 bits (ou mieux).	
	Justification	
	Référence	
O7 – 4	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante : • alimentation électrique : 120 V, maximum de 15 A.	
	Justification	
	Référence	
07 – 5	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante : • capacité de prendre en charge divers poids de papier (autant du papier bond pelure d'oignon que du papier lourd : papier bond de 12 lb – 110 lb;	

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
	papier étiquette et autant du papier de riz asiatique que du papier cartonné).	
	Justification	
	Référence	
O7 – 6	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	vitesses variables de balayage. Justification	
	Référence	
	Reference	
07 – 7	Le numériseur doit pouvoir numériser deux côtés en même temps (recto-verso).	
	Justification	
	Référence	
O7 – 8	Les numériseurs doivent permettre d'importer et de gérer des fichiers d'images numérisées à partir de divers formats de papier allant d'A8 (2 pouce x 3 pouce) à un minimum de 36 pouces.	
	Justification	
	Référence	
07 – 9	Les numériseurs doivent être munis d'un chemin de papier à plat.	
	Justification	
	Référence	

e.

f. 8. Numériseur grand format (de 46 à 54 pouces)

Le produit proposé dans la catégorie 8 doit répondre aux critères obligatoires suivants.

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
O8 – 1	Format de fichier des images de sortie (en deux tons, en niveaux de gris ou en	
	couleur) ne se limitant pas aux formats JPEG, JPEG 2000, PDF, PDFa, monopage et	

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN576 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

		_
Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
	multipage en couleur, format d'origine TIFF	
	Justification	
	Référence	
O8 – 2	Résolution optique de sortie d'au moins 150 ppp, mais préférablement de 600 ppp (ou mieux)	
	Justification	
	Référence	
		<u> </u>
O8 – 3	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	sortie de couleur de 24 bits, niveaux de gris de 8 bits (ou mieux).	
	Justification	
	Référence	
	Reference	
O8 – 4	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 alimentation électrique : 120 V, maximum de 15 A. 	
	Justification	
	Référence	
		Γ
O8 – 5	• capacité de prendre en charge divers poids de papier (autant du papier bond pelure d'oignon que du papier lourd : papier bond de 12 lb – 110 lb; papier étiquette et autant du papier de riz asiatique que du papier	
	cartonné).	
	Justification	
	Référence	
O8 - 6	Les numériseurs doivent permettre d'importer et de gérer des fichiers d'images numérisées à partir de divers formats de papier allant d'A8 (2 pouce x 3pouce) à un minimum de 54 pouces.	
	Justification	
	Référence	
O8 – 7	Les numériseurs doivent être munis d'un chemin de papier à plat.	

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
	Justification	
	Référence	
O8 – 8	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 vitesses variables de balayage. 	
	Justification	
	Référence	

g. 9. Numériseur de microfiches et de microfilms (double fonction)

Le produit proposé dans la catégorie 9 doit répondre aux critères obligatoires suivants.

Numéro de	Description de l'exigence	Conformité?
09 – 1	Format de fichier des images de sortie (en deux tons, en niveaux de gris) ne se limitant pas aux formats JPEG, PDF, monopage et multipage format d'origine TIFF	
	Justification	
	Référence	
O9 – 2	Résolution optique de sortie d'au moins 150 ppp, mais préférablement de 600 ppp (ou mieux)	
	Justification	
	Référence	
O9 – 3	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	niveaux de gris de 8 bits (ou mieux).	
	Justification	
	Référence	
09 – 4	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 alimentation automatique et possibilité d'alimentation manuelle. (Fiche et rouleau de film) 	
	Justification	

Buyer ID - Id de l'acheteur VAN576 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
	Référence	
O9 – 5	Les numériseurs doivent pouvoir numériser des microfilms de 16 mm.	
00 0	Justification	L
	Référence	
00 0	Le numériseur doit prendre en charge tous les formats de fiche standard et	1
O9 – 6	les formats sur mesure jusqu'à 5 x 8 pouces.	
	Justification	
	D.W.	
	Référence	
O9 – 7	Le numériseur doit permettre la numérisation d'une seule fiche et le chargement automatique pour les numérisations effectuées sans surveillance.	
	Justification	
	Référence	
O9 – 8	Les numériseurs doivent permettre de numériser des microfilms et des microfiches.	
	Justification	
	Référence	
O9 – 9	Alimentation électrique : 120 V, maximum de 15 A	
	Justification	
	Référence	
O9 – 10		
09 – 10	Les numériseurs doivent permettre des vitesses variables de balayage. Justification	
	- Control of the cont	
	Référence	
O9 – 11	Plateforme à chargement automatique pour microfiches, minimum de 200 pages p minute (ppm)	oar
	Justification	'
	Référence	

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

10. Numériseur de microfiches

Le produit proposé dans la catégorie 10 doit répondre aux critères obligatoires suivants.

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
O10 – 1	Format de fichier des images de sortie (en deux tons, en niveaux de gris) ne se limitant pas aux formats JPEG, PDF, monopage et multipage format d'origine TIFF	
	Justification	
	Référence	
O10 – 2	Résolution optique de sortie d'au moins 150 ppp, mais préférablement de 600 ppp (ou mieux)	
	Justification	
	Référence	
O10 – 3	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	, niveaux de gris de 8 bits (ou mieux). Justification	
	Référence	
O10 – 4	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	alimentation électrique : 120 V, maximum de 15 A. Invatification	
	Justification	
	Référence	
O10 – 5	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	alimentation automatique et possibilité d'alimentation manuelle. (fiche)	
	Justification	
	Référence	
O10 – 6	Le numériseur doit prendre en charge tous les formats de fiche standard et les formats sur mesure jusqu'à 5 x 8 pouces.	
	Justification	

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
	Référence	
O10 – 7	Le numériseur doit permettre la numérisation d'une seule fiche et le chargement automatique pour les numérisations effectuées sans surveillance.	
	Justification	
	Référence	
_		
O10- 8	Les numériseurs doivent permettre des vitesses variables de balayage.	
	Justification	
	Référence	
O10– 9	Plateforme à chargement automatique pour microfiches, minimum de 200 pages par minute (ppm)	
	Justification	
	Référence	

11. Numériseur de microfilms

Le produit proposé dans la catégorie 11 doit répondre aux critères obligatoires suivants.

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
O11 – 1	Format de fichier des images de sortie (en deux tons, en niveaux de gris) ne se limitant pas aux formats JPEG, , PDF, monopage et multipage format d'origine TIFF	
	Justification	
	Référence	
O11 – 2	Résolution optique de sortie d'au moins 150 ppp, mais préférablement de 600 ppp (ou mieux)	
	Justification	
	Référence	

Numéro de l'exigence	Description de l'exigence	Conformité?
O11 – 3	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	 sortie de couleur de 24 bits, niveaux de gris de 8 bits (ou mieux). 	
	Justification	
	Justification	
	Référence	
	Neierence	
011 – 4	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
011-4		
	alimentation électrique : 120 V, maximum de 15 A.	
	Justification	
	Référence	
	The same following distriction and following the same following the sa	
O11 – 5	Le numériseur doit avoir la caractéristique suivante :	
	alimentation automatique et possibilité d'alimentation manuelle.	
	(rouleau de film)	
	Justification	
	Référence	
_		
O11 – 6	Les numériseurs doivent pouvoir numériser des microfilms de 16 mm.	
	Justification	
	Référence	
O11 – 7	Les numériseurs doivent permettre des vitesses variables de	
	balayage.	
	L 4151 41	
	Justification	
	Diff.	
	Référence	

E3. Évaluation financière et calcul du prix évalué

Les offres seront évaluées en fonction du meilleur rapport qualité/prix selon le **prix évalué le plus bas** pour chaque catégorie.

Pour les catégories 1 et 2, le prix évalué est calculé comme suit :

Prix d'achat du numériseur +

Tarif de location de 12 mois x 12 mois +

Tarif de location de 24 mois x 24 mois +

Tarif de location de 36 mois x 36 mois +

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client EN929-150346 Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier $VAN\mbox{-}5\mbox{-}38258$

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^\circ \text{CCC - FMS No./N}^\circ \text{VME}$

Tarif de location de 48 mois x 48 mois +
Tarif de location de 60 mois x 60 mois +
Année d'option 1 (L-V 7 h à 17 h garantie sur place) +
Année d'option 2 (L-V 7 h à 17 h garantie sur place) +
Année d'option 3 (L-V 7 h à 17 h garantie sur place) +
Année d'option 4 (L-V 7 h à 17 h garantie sur place) +
Année d'option 5 (L-V 7 h à 17 h garantie sur place) +
Année d'option 6 (L-V 7 h à 17 h garantie sur place) +
Année d'option 7 (L-V 7 h à 17 h garantie sur place) +
Année d'option 1 (L-V 17 h à 22 h garantie sur place) +
Année d'option 2 (L-V 17 h à 22 h garantie sur place) +
Année d'option 3 (L-V 17 h à 22 h garantie sur place) +
Année d'option 3 (L-V 17 h à 22 h garantie sur place) +
Année d'option 5 (L-V 17 h à 22 h garantie sur place) +
Année d'option 6 (L-V 17 h à 22 h garantie sur place) +
Année d'option 7 (L-V 17 h à 22 h garantie sur place) +
Tarif mensuel de service d'entretien préventif et de recommandations
Total = \$
Total – \$
Total ci-dessus moins réduction d'évaluation de 8 % maximum = prix évalué\$
Pour les catégories 3 à 11, le prix évalué est calculé comme suit :
Prix d'achat du numériseur +
Tarif de location de 12 mois x 12 mois +
Tarif de location de 24 mois x 24 mois +
Tarif de location de 36 mois x 36 mois +
Tarif de location de 48 mois x 48 mois +
Tarif de location de 60 mois x 60 mois +
Année d'option 1 (L-V 7 h à 17 h garantie sur place) +
Année d'option 2 (L-V 7 h à 17 h garantie sur place) +
Tarif mensuel de service d'entretien préventif et de recommandations
Total = \$
 ·
Total ci-dessus moins réduction d'évaluation de 8 % maximum = prix évalué \$

E.4 Base de sélection

Les offrants seront considérés comme conformes s'ils répondent aux exigences de l'évaluation technique. Chaque catégorie sera évaluée séparément. Une offre à commandes par catégorie sera émise. Les offrants conformes soumettant le prix évalué le plus bas dans chaque catégorie seront recommandés pour l'émission d'une offre à commandes.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation EN929-150346/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client EN929-150346

Amd. No. - N° de la modif. 009 File No. - N° du dossier VAN-5-38258

Buyer ID - Id de l'acheteur $VAN576 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Annexe F
Formulaire d'attestation du fabricant d'équipement d'origine

Formulaire d'attestation du fabricant d'équipement d'origine Ceci conforme que le fabricant d'équipement d'origine (FEO) indiqué ci-dessous a autorisé l'offrant désigné ci-dessous à fournir et entretenir ses produits aux termes de tout contrat résultant d'une demande de soumissions indiquée ci-dessous. Nom du FEO Signature du signataire autorisé du FEO Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FEO Titre en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FEO Adresse du signataire autorisé du FEO Numéro de téléphone du signataire autorisé du FEO Date de signature Numéro de la demande de soumissions Nom de l'offrant